Réf. Farde e-Assemblées : 2598423

N° OJ : **95**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Asbl SOS Villages d'enfants.- Subside : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de SOS Villages d'enfants A.S.B.L. d'un subside de 15.000,00 EUR pour le projet "Bijou de ville" - un lieu de reconnaissance pour les survivants d'expériences traumatisantes de l'enfance ;

Considérant que l'objet du subside porte sur « Bijou de ville », une œuvre d'art participative de SOS Villages d'Enfants et Laura Nsengiyumva comme lieu de reconnaissance pour les survivants de traumatismes infantiles, dans le parc Square Marguerite Duras ;

Considérant que SOS Villages d'Enfants et l'artiste Laura Nsengiyumva collaborent avec les survivants de traumatismes infantiles pour créer une œuvre d'art permanente au cœur de Bruxelles, en reconnaissance des injustices et des conséquences des traumatismes subis dans l'enfance. Les survivants transforment leurs expériences en centaines de perles, formant ensemble le lieu de reconnaissance. C'est une œuvre d'art porteuse d'espoir et de lien, qui peut être une première étape vers la guérison pour les survivants et qui offre l'occasion de sensibiliser largement notre société ;

Considérant que les partenaires financiers sollicités dans le cadre ce projet sont la Ville de Bruxelles, la Loterie Nationale et Gouvernement flamand ;

Considérant que les objectifs du projet visent avant tout à :
- Offrir une reconnaissance aux survivants de traumatismes infantiles. Avec l'œuvre d'art, envoyer un message fort qu'ils ne sont pas seuls dans leurs expériences et qu'il existe une communauté de soutien et de compréhension qui les croit et les soutient sur leur chemin de vie. Le sentiment de ne pas être seul peut avoir un pouvoir de guérison, car le traumatisme peut isoler ;
- Sensibiliser la société. Le projet vise à une plus grande prise de conscience et reconnaissance des traumatismes complexes dans l'enfance. Sensibiliser les gens à l'omniprésence de cette problématique, à ses conséquences profondes pour les survivants et à l'importance du soutien. Briser le tabou qui entoure encore le traumatisme ;
- Créer un espace où il est possible d'en parler ouvertement. Ainsi, favoriser la sensibilité aux traumatismes, ce qui peut conduire à une meilleure prise en charge et un meilleur soutien pour les enfants et les adultes ayant un passé traumatique ;

Considérant que ce projet s'adresse à un public large et diversifié ; qu'il offre une reconnaissance à tous les survivants de traumatismes infantiles, où tous les participants à l'œuvre jouent un rôle particulièrement important ; que le projet vise à attirer l'attention sur la fréquence des traumatismes infantiles dans la société en plaçant cela dans l'espace public et en le diffusant dans les médias et la presse ;

Considérant que cette œuvre d'art a une grande pertinence sociale. Les traumatismes infantiles sont répandus et fréquents, mais peu discutés, ce qui concerne tout le monde. Le lieu de reconnaissance prend la forme d'une œuvre d'art et doit constituer un lieu de rencontre chaleureux et accueillant dans l'espace public. Cette œuvre sera composée de centaines de perles colorées. Étant donné que les perles sont fabriquées par une grande diversité de personnes, de tous âges, de tous horizons et avec des expériences uniques, chaque perle aura une forme et une combinaison de couleurs propres. Ce caractère coloré et ludique contribuera à l'attrait du parc, où de nombreuses personnes passent quotidiennement : enfants, familles, sportifs... Tout le monde pourra admirer cette œuvre porteuse

d'un message, en plus des survivants de traumatismes infantiles de toute la Belgique ;

Considérant que le projet met également un accent particulier sur un grand groupe de résidents locaux vivant à proximité du parc et en ville. Avec cet emplacement comme carrefour entre différentes maisons culturelles et sociales comme House of Compassion, Puerto, Bronks, Kanal et bien d'autres, le Square Marguerite Duras devient vraiment un point central de ce quartier ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 15.000,00 EUR à SOS Villages d'enfants A.S.B.L. pour le projet "Bijou de ville" - un lieu de reconnaissance pour les survivants d'expériences traumatisantes de l'enfance est approuvé.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)